

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-quatre, le 04 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de
En exercice	15
Présents	9
Votants	15
Absents	6
Exclus	0
Date de convocation 25 septembre 2024	la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Date d'affichage 26 septembre 2024	dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle
DEL 20241004-032	VENDRASCO, Maire.
OBJET :	Présents : Isabelle VENDRASCO, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile
RH – Tableau des effectifs	FANTINI, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER
	Absents excusés : Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Gil BENICHOU.
	Procurations : Chantal MARCHAND à Danielle DEPLANTE, Philippe HELF à Emmanuel SERRIER, Christophe BOCQUET à Damien MISSILLIER, Murielle NAGEL à Valérie FAVRE, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Cédric VERNEY, Gil BENICHOU à Philippe BREVET.
	<i>Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance</i>

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des service, compte tenu des nouveaux besoins de la collectivité et de l'évolution de la carrière de ses agents.

Elle précise qu'il est ici plus précisément question d'augmenter le temps de travail de l'un des agents, pour permettre un temps de présence de l'agent plus large au sein de l'école élémentaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération n° 20160527_025 du 27/05/2016,

Vu la délibération n° 20191025_060 du 25/10/2019,

Vu la délibération n° 20200904_036 du 04/09/2020,

Vu la délibération n°20201106_047 du 06/11/2020,

Vu la délibération n°20210604_026 du 04/06/2021,

Vu la délibération n°20210910_028 du 10/09/2021,

Vu la délibération n°20221202_044 du 02 décembre 2022,

Vu la délibération n°20230901_032 du 1^{er} septembre 2023

Vu la délibération n°20240503_020 du 05 mai 2024,

Vu la délibération n°20240719_028 du 19 juillet 2024,

Vu la validation de l'agent concernée par courrier en date du 30 août 2024,

Vu l'avis favorable du CST du CDG74, réuni le 03 octobre 2024,

Madame Le Maire propose à l'assemblée les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDO.	PROPOSITION
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	35/35	
Rédacteur territorial	B	1	24.50/35	
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2		
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	27.65/35 (annualisation)	
		1	28.02/35 (annualisation)	
		1	31.89/35 (annualisation)	
		1	30/35 (annualisation)	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	35/35	
Adjoint technique	C	1	22.56/35 (annualisation)	Augmentation du temps de travail (15.87/35 auparavant)
		1	3.98/35 (annualisation)	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		7		
TOTAL GENERAL		9		

Le nouveau tableau des emplois au 1^{er} octobre 2024 s'établit comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35/35
Rédacteur territorial	B	1	24.50/35
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2	
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	27.65/35 (annualisation)
		1	28.02/35 (annualisation)
		1	31.89/35 (annualisation)
		1	30/35 (annualisation)
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	35/35
Adjoint technique	C	1	22.56/35 (annualisation)
		1	3.98/35 (annualisation)
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		7	
TOTAL GENERAL		9	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet au 1^{er} octobre 2024.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024.

Le Secrétaire de séance,

Cécile FANTINI

Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

